

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 19 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoint au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, M. MARY, Mme PEREZ, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	Mme POLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. MARCANGELI	à	Mme GUERRINI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PIMENOFF, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. SBRAGGIA, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 19 Décembre 2011

Délibération N°2011 / 304

Modification de la délibération n°2011/74 du 14 avril 2011 concernant la 1^{ère} tranche de travaux de l'opération « bassin de rétention au lieu-dit « Alzo di Leva ».

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération N°2011/74 du 14 Avril 2011, la ville d'Ajaccio a approuvé **la première tranche de travaux de l'opération « Bassin de rétention au lieu-dit Alzo di Leva »**, il est proposé au conseil municipal de rajouter au financement de cette tranche des fonds provenant du FEDER.

Décomposition du plan de financement. :

Collectivité Territoriale de Corse	15 %	129 807.60 €
ANRU	5 %	43 269.20 €
FEDER	60%	519 230.40 €
Ville d'AJACCIO	20 %	173 076.80 €
Total	100%	865 384.00 €

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse, de l'ANRU et au FEDER.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération : 865 384.00 € HT

Participation CTC : 129 807.60 €
Participation ANRU : 43 269.20 €
Participation FEDER : 519 230.40 €
Part VILLE : 173 076.80 €

**CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2011 :
EN INVESTISSEMENT :**

En Dépenses : Chapitre 23, Article 2315, Fonction 811.

En Recettes : Chapitre 13, Articles 1321, 1322, 1327.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver la présente modification de délibération.
- D'adopter le plan de financement de l'opération.
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de la collectivité territoriale de Corse, de l'ANRU et du FEDER.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Paul Antoine Luciani, Maire-Adjoint Délégué,
Et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,

Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorable de la commission municipale compétente en date du 16 décembre 2011,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

De modifier la délibération n°2011/74 du 14 Avril 2011, concernant : la première tranche de travaux de l'opération « Bassins de rétention au lieu-dit Alzo di Leva. »

ADOPTE

Le plan de financement relatif à la première tranche de travaux de l'opération « Bassins de rétention au lieu-dit Alzo di Leva » tel qu'exposé ci-dessous :

Collectivité Territoriale de Corse	15 %	129 807.60 €
ANRU	5 %	43 269.20 €
FEDER	60%	519 230.40 €
Ville d'AJACCIO	20 %	173 076.80 €
Total	100%	865 384.00 €

AUTORISE Monsieur le MAIRE

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse, de l'ANRU et du FEDER.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au Budget 2011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI